

GARANTIES 2023

KITS PISCINES

ZODIAC ORIGINAL



Toutes les dimensions et/ou capacités et/ou débits sont donnés à titre purement indicatif, ceux-ci pouvant varier en fonction des diverses tolérances nécessaires à la fabrication. Le fabricant soucieux de la qualité de ses produits se réserve le droit de modifier sans préavis les caractéristiques de ses modèles. La garantie délivrée est accordée aux seuls clients de CF Group France. La garantie prend effet à partir du jour de la livraison du bassin à l'acquéreur qui devient de ce fait propriétaire. Toutefois, cette garantie est suspendue en cas de non-paiement aux échéances convenues. Cette suspension ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Le bassin est garanti contre tous les vices de fabrication, contre les défauts d'assemblages et tous défauts de matière première pouvant nuire aux qualités de sécurité dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, d'entretien et de sécurité spécifiées sur la notice d'installation fournie avec chaque bassin, et ce dans les conditions suivantes :

- Le liner (poche PVC) est garanti 5 ans contre les défauts d'assemblage (soudure) et d'étanchéité, contre tout vieillissement prématuré dès lors que l'entretien de l'eau est assuré dans le respect scrupuleux des consignes d'emploi et des procédures décrites par le fabricant des produits utilisés. Les accrocs, déchirures, poinçonnements, etc... résultant d'une mauvaise manipulation ou autres sont exclus de la garantie, ainsi que les taches de toutes natures ; certains produits chimiques, lorsqu'ils sont mélangés ou utilisés à trop forte dose peuvent avoir des effets négatifs sur la durée de vie du bassin (décoloration et/ou déplastification rendant à terme la matière du bassin poreuse, rigide, cassante, voire aussi un plissement important aux endroits où les dits produits se sont concentrés).

- La filtration est garantie 2 ans.

La garantie s'applique hors pièces d'usure et uniquement dans le cadre d'une utilisation normale selon la définition et les prescriptions du fabricant.

- L'échelle est garantie 2 ans.

La garantie s'applique hors pièces d'usure et uniquement dans le cadre d'une utilisation normale selon la définition et les prescriptions du fabricant.

Seuls les spécialistes reconnus et accrédités par le fabricant ou par ses « sociétés affiliées » sont habilités à définir si un produit est réputé défectueux. La garantie se limite soit au remplacement par expédition de la pièce reconnue défectueuse par nos spécialistes, soit à la réparation de celle-ci, et ceci à l'appréciation de nos spécialistes, en aucun cas cette pièce ne peut donner lieu à un quelconque remboursement.

LA GARANTIE DEVIENT CADUQUE :

- si des réparations et/ou modifications et/ou adaptations ont été effectuées par un tiers non habilité par le fabricant ou par ses « sociétés affiliées ».
- pour toute adaptation de pièces et accessoires qui ne sont pas d'origine du fabricant.
- pour toute utilisation du bassin autre que celle prévue à cet effet.

L'utilisation de sulfate de cuivre est formellement interdite, le fabricant décline toutes responsabilités et exclut de sa garantie toutes conséquences découlant de l'utilisation de ces produits.

L'utilisation d'un traitement d'eau tel qu'un électrolyseur à sel est formellement interdit : risque d'explosion du bassin.